

# Comment réguler le capitalisme ?

JEAN-CHRISTOPHE GRAZ ET RONEN PALAN

3

**N**ul n'ignore aujourd'hui qu'en réorientant l'ordre du jour diplomatique vers les enjeux stratégiques et militaires, l'administration américaine a aussi renforcé sa tendance à organiser de façon unilatérale le capitalisme à l'échelle mondiale. La redistribution énorme de gains et de pertes qui accompagnent cet infléchissement se comptabilise avec les outils sophistiqués de la prépondérance militaire, du contrôle politique, de l'impunité légale et de l'accumulation des profits. Ainsi, la mise en œuvre de la nouvelle doctrine stratégique américaine ne se contente pas de manipuler la morale à des fins de prééminence militaire ; elle étend et sécurise les pressions que fait subir aux populations l'extension des mécanismes de marché. En se donnant comme arbitres suprêmes, la force militaire et la contrainte du marché contribuent au déficit croissant de légitimité des fonctions de coordination de l'État sur la scène internationale. C'est sur cette base que le modèle embryonnaire de régulation impériale du capitalisme prôné par Washington entend répondre au contexte de crise de la mondialisation et marginaliser l'altermondialisme.

À quoi ressemblent dans ce contexte les mécanismes de régulation globale du capitalisme ? Les organisations qui se trouvent au cœur de l'architecture multilatérale créée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale continuent d'exister, tant bien que mal. Ayant porté à bout de bras la mondialisation de l'économie capitaliste, ce sont d'abord elles qui, tout comme les symboles du consumérisme McDonald's et Coca-Cola, ont prêté le flanc à la contestation altermondialiste. Les configurations de forces qui contrôlent des institutions comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce ne se contentent pas d'imposer des politiques souvent iniques. Elles le font de concert avec un ensemble d'organismes moins visibles mais non moins influents sur la marche quotidienne de l'économie mondiale. Les pouvoirs publics sont par exemple fréquemment appelés à se baser sur le jugement des grandes agences de notation de titres de propriété Moody's et Standard & Poor pour répondre au contrôle légal de la solvabilité d'acteurs

privés et publics. Le statut et le domaine de compétences de cette nouvelle sorte d'hybrides mondiaux restent incertains et contestables. Mais, quels qu'ils soient, ils œuvrent plus souvent avec que sans (ou contre) les institutions intergouvernementales. Ils incarnent ensemble le modèle managérial de régulation du capitalisme loué par des formules aussi ambitieuses que celle de « gouvernance globale ». Avec la fin de l'euphorie ayant accompagné la « nouvelle économie » dans les années 90 et le tour donné aux affaires du monde par Washington, un tel modèle semble moins voué à marquer le futur qu'on ne le suppose généralement.

4

L'imposition d'une régulation impériale peut paraître, à bien des égards, insoutenable, mais il est inimaginable que l'on puisse un jour revenir, comme si rien ne s'était passé, au *statu quo ante*. De nouveaux arrangements sont à inventer. Le modèle managérial de régulation du capitalisme peut tout autant s'accorder que s'opposer à l'imposition d'une régulation impériale. Dans la perspective d'un front commun face à la régulation impériale, quelle est la crédibilité d'une alliance entre les managers de la gouvernance et les militants de l'altermondialisme ? Parmi les dizaines de milliers de personnes arpentant les corridors altermondialistes du Forum social mondial, on a pu voir un Joseph Stiglitz, l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale et Prix Nobel d'économie qui incarne à lui seul la critique réformiste de la mondialisation. La régulation globale du capitalisme n'exclut donc pas toute convergence avec la contestation altermondialiste. Mais on est encore loin d'un compromis crédible. L'ambition de gagner une reconnaissance publique et de s'inscrire dans la redéfinition de l'autorité internationale fait la part belle à la logique de privatisation, aux procédures informelles privilégiant les positions acquises, à l'extension des domaines réservés de l'expertise, à la multiplication des zones offshore de « non-gouvernance ». Le poids bien réel de ces horizons cachés de la régulation globale du capitalisme continue à nourrir le sentiment de désaffection croissante des populations vis-à-vis des pouvoirs constitués.

Ce numéro spécial d'*A contrario* n'a pas l'ambition de répondre directement à toutes ces questions, mais de mieux identifier certains domaines du possible. Il trouve son origine dans une conférence internationale sur la « régulation globale », organisée en mai 2003 par le Centre for Global Political Economy de l'Université du Sussex au Royaume-Uni. Un objectif primordial de la conférence était d'établir des passerelles intellectuelles à travers différentes traditions disciplinaires pensant la mondialisation et entre plusieurs communautés de chercheurs voulant s'émanciper de leur environnement habituel. Trois jours durant, géographes, économistes, politologues, sociologues et juristes se sont ainsi côtoyés. L'expérience a confirmé, si

besoin était, à quel point les approches hétérodoxes en économie politique internationale forment aujourd'hui un carrefour disciplinaire qui convoque de nombreuses traditions des sciences humaines. De cette émulation a résulté l'idée de publier un numéro thématique reprenant certaines des contributions conjointement avec la *Review of International Political Economy* – souvent identifiée comme la tête de réseau anglo-saxonne des approches critiques et interdisciplinaires de l'international<sup>1</sup>.

Philip Golub ouvre les feux avec l'analyse du rôle que s'arrogent les États-Unis dans cet entrelacs de régulation globale. Il nous montre bien que la tournure impériale de la politique américaine ne date ni du 11 septembre 2001, ni même de l'accession si contestée à la présidence de George W. Bush. Par-delà les effets de conjoncture, son analyse privilégie la portée des structures, aussi bien dans la matérialité de la puissance que dans la capacité des idées à en infléchir le sens. Les États-Unis sortent de la guerre froide en ayant parfaitement conscience de leur statut d'hyperpuissance. L'option unilatérale et militariste n'est jamais loin. Golub en retrouve les traces dans des documents officiels rédigés peu après la guerre du Golfe de 1991, mais juge la tournure prise par « l'avidité impériale de George W. Bush » tellement dramatique qu'elle a « plus de chances de précipiter la fin du siècle américain que de le prolonger ».

Avec Otto Holman, on traverse l'Atlantique pour évaluer la portée du projet européen. On a beaucoup glosé sur l'originalité des procédures de régulation européenne et leur aptitude à incarner un modèle transposable à l'échelle internationale. Or, pour Holman, la question est moins le comment, que le pourquoi et le contenu des politiques. C'est dans cet objectif qu'il revient sur l'asymétrie des mécanismes de régulation européens. Celle-ci ne se contente pas de consacrer un écart entre les processus d'intégration en matières économique et monétaire, et ceux toujours à la traîne dans le domaine social ; l'asymétrie apparaît comme une composante intrinsèque de la poursuite d'une politique de déréglementation sociale à l'échelon national. Ainsi, le modèle européen de « gouvernance multidimensionnelle » appartient à un processus plus globalisant de restructuration de l'espace social, faisant continuellement référence aux principes de subsidiarité et d'Europe des peuples comme illusion d'autodétermination, mais dont la marge de manœuvre est bornée par un contenu fortement biaisé en faveur du marché. En montrant comment cette orientation est incorporée dans le Traité constitutionnel de 2004, ce texte éclaire sous un jour nouveau les controverses relatives à sa ratification.

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier ici chaleureusement l'équipe d'*a contrario* et en particulier Giuseppe Merone, Raphaël Parchet et Alexandre Pollien pour l'immense travail effectué dans la mise en place de ce numéro spécial. Un grand merci également à Héloïse E. Gori Cabakovic, qui a traduit les contributions de Otto Holman, Ismail Erturk et ses coauteurs, Aykut Çoban et Robert W. Cox.

6

L'analyse comparée de l'Europe et de l'Amérique du Nord à laquelle procède Hélène Pellerin se focalise sur un lieu essentiel de régulation et pourtant encore largement sous-estimé en tant qu'objet de structuration des espaces sociaux : la frontière. L'économie politique de la frontière que nous présente Pellerin prend acte des limites des explications politologique ou économique, confinées à l'expression du principe de souveraineté ou de la division des espaces productifs. En s'inspirant de la géographie humaine, elle se donne les moyens de relier des couples de catégories que l'on se contente généralement d'opposer (exclusion/intégration, fermeture/ouverture, sécurité/prospérité). Cette démarche lui permet d'explorer comment, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, la frontière est aussi un espace social qui comporte sa dynamique propre, ses mécanismes d'ordonnement, toujours sujets à fournir des ressources économiques et politiques dans le cadre d'activités aussi bien licites qu'illicites. Si la tendance actuelle est à une « reterritorialisation de l'espace économique autour de grands ensembles économiques régionaux des pays riches », le nouveau rôle joué dans ce contexte par la frontière apparaît alors comme essentiel.

Il en va bien sûr de même pour les acteurs non étatiques de la scène internationale, qu'ils soient publics, comme certaines organisations non gouvernementales, ou privés, comme les entreprises multinationales. Les trois contributions suivantes nous donnent l'occasion de revenir sur les chimères de l'autorégulation, relayant la propension de tels acteurs à s'arroger un pouvoir structurel, leur conférant la capacité de modifier durablement en leur faveur l'environnement de leur action.

Les résultats que nous présentent Ismail Erturk, Julie Froud, Sukhdev Johal et Karel Williams battent en brèche le discours sur les bienfaits de la gouvernance d'entreprise et sur son aptitude à devenir une forme institutionnelle privilégiée de régulation pour arbitrer les intérêts divergents des employés, des cadres dirigeants et des actionnaires. Ces auteurs, qui nous montrent en passant que l'on peut enseigner dans une *business school* britannique tout en donnant une orientation radicale à ses recherches, mobilisent pour le cas des plus grandes entreprises américaines et britanniques des chiffres aisément disponibles, mais suffisamment ahurissants pour se trouver à l'appui d'une démonstration jamais faite aussi systématiquement : en vingt ans. La gouvernance d'entreprise s'est institutionnalisée comme pratique d'« écrémage de valeur » pour le plus grand bénéfice des cadres dirigeants qui ont ainsi vu leur rémunération jusqu'à décupler pendant que celle des employés de base n'a fait que stagner, voire régresser. Un tel accroissement des inégalités peut difficilement persister sans attiser à terme la conflictualité des sociétés.

Michèle Rioux arrive aux mêmes conclusions en portant son regard sur le secteur des télécommunications. La régulation fondée sur la concurrence initiée à partir des années 80 « a produit exactement le contraire de ce qu'elle était censée générer ». Les mythes de la capacité autorégulatrice des marchés se confrontent dès lors à leurs limites : au lieu de retrait de l'État, on assiste à une rivalité accrue pour des parts de marché ; la déréglementation correspond plutôt à une re-réglementation ; la concurrence entre les entreprises est illusoire dans un contexte d'oligopoles où prévaut une concentration énorme des capitaux ; enfin, l'efficacité du marché et du libre cours à l'initiative privée est fortement tempérée par l'absence d'un droit mondial de la concurrence. En dépit de ce bilan peu reluisant, Rioux constate comme pour le cas de la gouvernance d'entreprise une incapacité confondante à mettre en question un modèle de régulation pourtant largement désavoué par l'éclatement de la bulle spéculative de la « nouvelle économie » des années 90.

7

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les technologies de l'information et des communications ne sont pas les seules à être investies par les prophètes d'un nouveau « régime de croissance ». La biologie, la médecine, l'environnement, en touchant aux conditions immédiates et aux possibilités futures de la vie sur Terre, représentent à bien des égards l'autre train de promesses alimentant l'avenir du capitalisme. Avec la marchandisation du vivant, Aykut Çoban s'attaque ainsi à un enjeu essentiel de régulation. Son analyse empirique fouillée nous incite à sérieusement douter de la portée des instruments juridiques censés préserver la diversité biologique au fondement des mécanismes de reproduction du vivant. On aurait tort d'opposer, comme cela se fait trop souvent, l'Accord sur les aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) – qui reconnaît, dans le cadre de l'OMC, le brevetage des organismes vivants – à la Convention sur la diversité biologique – un traité international entré en vigueur en 1993 à la suite du Sommet de la Terre de Rio et qui reconnaît le droit souverain des États sur les ressources biologiques. Sur le plan théorique, en ancrant son analyse du droit de la propriété intellectuelle dans la théorie du droit de propriété de Locke, Çoban ne se contente pas d'expliquer par le détour de l'histoire des idées politiques la difficulté de maintenir la distinction traditionnelle entre découverte (non brevetable car issue de la nature) et invention (brevetable car produite par l'être humain). Il montre que les conditions de travail dans le monde de la recherche contredisent la logique apparente du brevetage, supposée protéger le travail intellectuel. L'innovation scientifique se fait en effet aujourd'hui dans un contexte où le titulaire du brevet n'est pas l'inventeur, mais son employeur. Un constat aux implications duquel les différentes communautés de chercheurs ne resteront manifestement pas indifférentes.

Sous la rubrique « Document », cette livraison s'achève avec une traduction de la conférence que Robert Cox fut invité à donner en novembre 2003 à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Political Economy Research Centre de l'Université de Sheffield, au Royaume-Uni. Cette figure éminente du renouveau interdisciplinaire de l'économie politique internationale nous livre ici en quelques pages la quintessence de son analyse complexe des configurations de pouvoir qui se chevauchent dans le monde. À l'opposé d'une approche qui verrait à l'œuvre une rivalité de blocs géopolitiques ou géoéconomiques, Cox, tout en reconnaissant l'existence de « points de concentrations géographiques », porte son regard critique sur la façon dont l'« Empire », le système interétatique et le mouvement social représentent au contraire trois modalités qui rivalisent dans leur prétention à incarner un ordre mondial légitime sans pour autant connaître de véritables frontières – sans oublier d'ajouter que le monde clandestin du terrorisme ou du crime organisé est d'autant plus en mesure de s'insinuer dans les interstices de ces trois configurations lorsque la légitimité de l'ordre établi est considérablement ébranlée. Fidèle à sa méthode, Cox ne se contente pas d'une analyse réflexive de la dialectique historique contemporaine. Il s'essaie aussi à une analyse prospective des opportunités de changement social en mesure de répondre à rien moins qu'« aux problèmes qui affligent les populations du monde ». ■

8